

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE
SUR LE CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CET) D'ENTRAIGUES,
Tenue le mardi 1^{er} février 2011 dans la salle des fêtes la Pastourelle à 20 h.30

A l'appel de l'association *St Saturnin Environnement* et du *Collectif Grand Avignon Environnement*, environ 300 personnes de St Saturnin, Jonquerettes, Vedène, Les Valayans, Le Thor, Châteauneuf de Gadagne, Althen les Paluds et Morières ont participé à la réunion sur les nuisances olfactives générées par le Centre d'Enfouissement technique (CET) d'Entraigues.

La Présidente de l'association St Saturnin Environnement, Mme Maïté MAILLET, a ouvert la séance en remerciant M. Bernard GOUDON, maire de St Saturnin pour son soutien et qui a mis à disposition la salle des fêtes de la Pastourelle pour cette soirée ainsi que les commerçants et les bénévoles qui se sont mobilisés pour rendre cette réunion possible.

Elle a également remercié les différentes associations qui ont pris place à la table de la présidence :

- M. Vincent DAVID de Vedène Provence Environnement
- Mme Evelyne FALLET de l'association Progrès
- M. Michel GUERRINI de l'association pour l'Eau
- M. Jean-Pierre CERVANTES de CREAvignon
- M. Jean-Paul BONNEAU de l'UDVN 84 (Union Départementale Vie et Nature du Vaucluse)
- Mme Christine BERTHEAU, Présidente de l'association de défense de l'environnement d'Entraigues.

Elle signale que M. BUIS, Maire de Jonquerettes, s'excuse de ne pouvoir participer à cette réunion. Elle regrette l'absence des maires de Vedène et d'Entraigues et rappelle que la précédente mairie de St Saturnin s'est d'emblée opposée à l'implantation du CET.

M. Robert GLEIZE fait un exposé technique et scientifique sur les nuisances que le CET fait subir à la population des villages riverains de la décharge.

Au 1^{er} février 2011, la première estimation du nombre de signatures recueillies sur la pétition contre les odeurs du CET s'élève à plus de 2000 signatures. L'association a également récupéré environ plus de 100 documents de réclamation de la Préfecture.

M. Jean-Paul BONNEAU (UDVN) signale que le CET reçoit trois sortes de déchets :

- Les déchets ménagers qui sont enfouis ;
- les déchets verts qui sont compostés ;
- les boues de stations urbaines séchées et compostées.

Ces trois **sortes** de déchets constituent trois sources d'odeurs très différentes

Le CET accueillent aussi des déchets spécifiques tels que bois, gravats ou verres spéciaux qui sont traités et recyclés.

M. Vincent DAVID (Vedène Provence Environnement) ajoute que lorsque les limites des déchets sont atteintes au centre de Vedène, l'excédent est orienté vers le CET.

M. Robert GLEIZE souligne que dès 1998 les riverains du CET s'inquiétaient des odeurs et *Déchets Service* (devenu depuis SITA SUD) a dans un document officiel nié qu'il pourrait y avoir des odeurs. Ce mensonge manifeste a certainement influencé la prise de décision sur l'implantation du CET à Entraigues. En outre, le rapport de la Commission d'enquête de décembre 1999 précise que « le stockage (...) a été étudié sans ambiguïté (...) pour une parfaite maîtrise notamment des productions de biogaz et d'une manière générale des risques de nuisances. »

La réunion a pour origine le constat de l'augmentation des odeurs au point que certains quartiers sont soumis à des nuisances insupportables. Les pics peuvent être atteints lors de périodes sans vent (un jour sur trois) et lorsque les vents dominants atteignent une certaine vitesse. On a également constaté que le refroidissement de la température ramène les odeurs au sol. Il semble également que les odeurs pourraient provenir de la configuration des casiers utilisés. Les boues qui fermentent, les casiers ouverts et les fuites dans les montagnes de déchets génèrent des biogaz malodorants et toxiques à doses élevées (sulfure d'hydrogène, soufre, méthane etc.). Les émissions de gaz de combustion de la torchère (30 000 m³/jour) sont analysées et déclarées aux normes. Toutefois on ignore l'effet cocktail des divers polluants et alors que des études épidémiologiques avaient été demandées autour de l'incinérateur de Vedène, elles ont été refusées en raison de la complexité que de telles analyses engageaient.

La météo locale, la topographie de la zone, la proximité des villages devraient inciter à plus de précaution. Hélas, ce principe de précaution est occulté. En outre on ignore les incidences que ces biogaz ont sur la santé ainsi que le préjudice financier sur nos biens immobiliers et nous risquons de voir se ternir l'image de nos villages.

Le rapport de la Commission d'enquête de décembre 1999 fait état de sept zones qualifiées comme très favorables et retenues par le plan départemental d'élimination des déchets comme sites potentiels de stockage. Aussi il n'y a aucune raison pour que le site du plan d'Entraigues soit pérennisé.

Le plan départemental d'élimination de déchets prévoyant une baisse de déchets grâce au tri sélectif, le pourcentage de déchets entrants au CET est abaissé de 10% par an à partir de 2008 mais sa durée de vie est prolongée de trois ans.

Mme Clotilde QUINIOU, adjointe au maire de St Saturnin pour l'environnement a annoncé que la mairie et la société SITA Sud avaient pris contact avec deux organismes : ATMOPACA et AIRFOBEP pour étudier la qualité de l'air. Un « jury de nez populaire » composé de personnes des quartiers les plus touchés sera mis en place prochainement afin de suivre l'évolution des mesures compensatoires prises par SITA Sud en janvier 2011 pour agir sur les odeurs. Les personnes disposées à devenir membre du jury peuvent s'adresser soit à la mairie (Clotilde Quiniou) soit à St Sat' Environnement (tél. 09 77 56 10 17 ou par courriel : saintsat.environnement@yahoo.fr)

QUESTIONS :

- *Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) prévoit l'agrandissement de la zone artisanale et un permis de construire du CET a été accepté. Quelles sont les perspectives pour SITA SUD ?*

SITA SUD a obtenu un hectare et demi de terrain supplémentaire et compte déplacer le secteur du compostage et y transférer leur base logistique. Une enquête publique sera faite en mai/juin 2011 pour une prise de décision en juillet.

- *Y-a-t-il des relevés qui sont effectués sur la nappe phréatique ? Quelles études ont été faites ?*

Des études sont effectuées régulièrement et il n'y aurait pas de problèmes pour l'instant. La barrière passive serait suffisante. Toutefois, l'argile est un élément qui évolue et la géomembrane de 2mm ne serait pas nécessairement suffisante.

- *D'où proviennent les déchets ?*

Le Vaucluse reçoit des déchets des départements voisins. Les moyens dans le Vaucluse sont surdimensionnés et l'entreprise SITA Sud cherche évidemment à rentabiliser ses structures.

- *Qui effectue des contrôles ?*

Des contrôles sont effectués par des organismes indépendants.

- *Que deviennent ces lixiviats ?*

Les lixiviats pompés sont mesurés. On découvre qu'il y a une fuite dans la membrane lorsque l'on constate qu'il y a déperdition de la quantité des lixiviats pompés. Les lixiviats sont traités à Béziers.

- *Qui est chargé de faire respecter et le contrôler le cahier des charges ?*

La DREAL est chargée du contrôle du cahier des charges. Hélas, la réduction du nombre de fonctionnaires entraîne la réduction des contrôles. Le changement climatique et les pluies diluviennes créent évidemment des risques de pollution de la nappe phréatique.

- *Les maires ont-ils été informés de la prolongation du contrat et ne pouvaient-ils pas s'y opposer ?*

La question n'a jamais été abordée au conseil du Grand Avignon. Les communes ont été mises devant le fait accompli lors d'une mini-CLIS en 2009.

- *Il y a du plastique dans cette décharge. Or le plastique est cancérigène. Quelles sont les mesures qui sont prises ?*

Il ne devait y avoir que des déchets non toxiques. Une enquête épidémiologique devrait être exigée. Mme Patricia TALLET, conseillère municipale « Vedène Autrement » indique que l'incinérateur a été au cœur de la campagne municipale à Vedène. Le tri à Avignon ne présente que 5%, il faut donc insister sur la réduction des déchets.

CONCLUSIONS

M. Serra – Vedène : Les pathologies sont lentes à se déclarer. Il faut donc contenir cette déchèterie.

M. Bernard GOUDON – Maire de St Saturnin : les pouvoirs du maire sont hélas limités mais il faut travailler avec les associations qui sont un soutien dans la prise de décision.

Le rapport de la Commission d'enquête de décembre 1999 prévoit que « s'il s'avérait qu'un jour la société Déchets Services (SITA Sud) souhaitait s'étendre, l'accord de la commune d'Entraigues serait à nouveau nécessaire. »

PLAN D' ACTIONS ENVISAGE PAR ST SATURNIN ENVIRONNEMENT ET LE COLLECTIF GRAND AVIGNON ENVIRONNEMENT

Les pressions exercées par les associations et la mobilisation des habitants ont contraint SITA SUD à prendre des mesures compensatoires à partir de janvier 2011.

SITA Sud s'est engagé à ce que :

- un système d'aspiration des odeurs soit mis en place sur les casiers ouverts en cours de remplissage ;
- la couverture finale des casiers soit plus épaisse ;
- une rampe d'aspersion de produits neutralisants soit mise en place ;
- que les andins des déchets verts soit fragmentés pour limiter la fermentation anaérobie ;

SITA Sud et la Mairie de St Saturnin lès Avignon se sont engagées à ce qu'un jury de nez populaire soit mis en place pour suivre les résultats des mesures prises.

Les pétitions et feuilles de réclamations seront présentées aux maires, à la Préfecture et au Conseil général afin de les sensibiliser au problème des nuisances de la décharge et pour qu'ils s'engagent contre une future extension du CET.

Les associations souhaitent que les actions engagées aboutissent à des résultats concrets. Si ce n'était pas le cas, elles prendraient alors les mesures qui s'imposeraient.

Les associations présentes insistent sur la nécessité des habitants à s'affilier aux associations présentes sur le terrain afin de créer une force d'opposition à l'extension du site actuel.

Mme Maïté MAILLET annonce que la prochaine assemblée générale de l'association St Saturnin Environnement aurait lieu mardi le 15 mars 2011 à l'Oustau à 20 h.30.

La réunion prend fin vers 23 h.30.
